



droit du propriétaire après une liquidation

Par **massen**, le **05/12/2012** à **21:28**

Propriétaire d'un fond de commerce(d'une boulangerie), le locataire est parti sans pouvoir payer et le fond doit être vendu aux enchères début janvier 2013.Je viens d'apprendre par le journal que le maire de la commune dixit: "il y a 3 acheteurs potentiels".Voici ma question:comment se fait-il que je ne sois pas informer de "ses futurs acheteurs" et ai-je le droit de les refuser si je doute de leur solvabilité?J'ai l'impression de ne pas exister et que tout se décide sans mon accord!Des travaux vont, soit-disant, être effectués aussi sans mon accord!

Dernière question: ai-je le droit d'augmenter le loyer au futur acquereur, d'autant plus que pour une surface de 160m² au laboratoire et 80m² au magasin, l'ancien locataire devait s'acquitter de 670 euros mensuel!

C'est pourquoi je vous sollicite afin de me donner tous les renseignements quant à mes droits et recours.